

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RODEREN
SEANCE DU 11 MAI 2026**

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :	Présents : Mmes et MM.
29 avril 2026	Béatrice TESTUD, Marc WILLEMAN, Fanny WEIGEL,
Date d'affichage :	Anatole FUCHS, Doris WOLFERSPERGER, Sylvie
30 avril 2026	GERTHOFFER, Jocelyne SOURD, Stéphanie HALLER, Xavier
	SCHEIDECKER, Julien BRANCART, Milène SIMUNOVIC,
	Jérémy HUEBER, Pitchou NGOMBI, Maxime JENN.
Nombre de membres : 15	
En exercice : 15	
Suffrages exprimés : 15	Excusé(s) :
Votes Pour : 15	Xavier SCHEIDECKER
Votes Contre : 0	Procurator(s) :
Abstentions : 0	Julien BRANCART jusqu'à
	21h20

DEL20260511_004

Objet de la délibération : Acquisition de parcelles

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la problématique d'une haie par rapport à la sécurité des piétons. Un géomètre a procédé au tracé de la parcelle le long de la chaussée. Il en ressort que l'alignement de la voie n'est pas cohérent. Afin de régulariser cette situation, il a été proposé au propriétaire le rachat par la commune des 5m² de trottoir qui empiètent sur la parcelle privée du riverain et d'une zone de 0,25m² pour permettre le déplacement du poteau de l'éclairage public qui gêne la circulation des piétons. Cette acquisition permet de sécuriser le déplacement des personnes empruntant le trottoir le long de la RD34.1.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de les acquérir au prix de 50 € l'are.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- charge le Maire de proposer à Mme SCHOLLY et M. RINNER l'acquisition de d'une partie de la parcelle n° 158 Section 02 soit 5,25m², longeant la voie publique au prix de 50 € l'are ;
- charge le cabinet ORTLIEB de créer les parcelles ;

charge le Maire d'effectuer toutes les démarches auprès du Notaire et à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Roderen, le 12/05/2026

Le Maire, Christophe KIPPELEN

Doris WOLFERSPERGER, Secrétaire de séance